

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 53 (1902)
Heft: 11

Artikel: Le résinage dans les forêts de pins maritimes des Landes
Autor: Engler
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

53^{me} ANNÉE

NOVEMBRE 1902

N^o 11

Le résinage dans les forêts de pins maritimes des Landes.

D'après un article de M. le prof. *Engler* à Zurich, traduction abrégée.¹

(Avec illustrations.)

Le bois n'est pas toujours le produit essentiel des pineraies et bien souvent la production en est sacrifiée à celle de la térebenthine ou de la gemme qui en forme le revenu principal. C'est surtout dans les Landes que l'on pratique le résinage sur une grande échelle et plus de 100,000 familles vivent ainsi de la forêt.

Un pin est jugé propre au résinage ou au gemmage, dès qu'il a atteint une certaine dimension : les particuliers des Landes exploitent leurs pins entre 30 et 60 ans, alors que l'Etat admet des révolutions plus longues variant entre 60 et 80 ans. Afin de préparer les peuplements au gemmage, on les éclaircit de bonne heure et fortement ; on commence à éclaircir les forêts privées entre 5 et 10 ans et on continue à le faire assez abondamment pour que les arbres soient complètement isolés entre 15—20 ans, alors que la récolte peut commencer. Dans les forêts domaniales, par contre, qui doivent aussi former des bois de travail, le gemmage ne commence guère avant 30 et 40 ans.

Les sujets d'élite, les *pins de place* au nombre d'environ 300 par hectare, sont déjà désignés de bonne heure. Lorsque que le résinage doit être appliqué en ménageant la santé de l'arbre on pratique le *gummage à vie* ; si, au contraire, le sujet doit être exploité dans un délai rapproché, il n'est plus nécessaire de prendre à son égard les mêmes précautions, on le *gumme à mort* ou à *pin perdu*.

¹⁾ Forstliche Reiseskizzen aus den Dünen und Landes der Gascogne. Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen, N^o 5 und 7.

Le gemmage à vie. On admet, dans les forêts domaniales de la région, qu'un pin est propre au gemmage, dès qu'il mesure 1 à 1,10 m. de circonférence à hauteur de poitrine. Le *résinier* ou *gemmaire*, pour le mettre alors en œuvre, ou le *parer*, dégrossit l'écorce, en février déjà, du côté où il veut faire sa *quarre*, l'aminçissant avec le racloir; ce travail préparatoire se fait jusqu'à la hauteur que doit atteindre l'entaille durant la première année, c'est-à-dire 65 cm. environ. Puis, au mois de mars, au moyen d'une sorte de hache, le *hachot*, dont le tranchant est courbé de façon à faire des incisions concaves, il pratique à 5—10 cm. du pied, une entaille rectangulaire, la *quarre*, en entamant l'aubier sur 8—10 cm. de large et 3—4 cm. de haut. Ce procédé se justifie par l'abondance et la grosseur des canaux résinifères, dans la région de l'aubier.

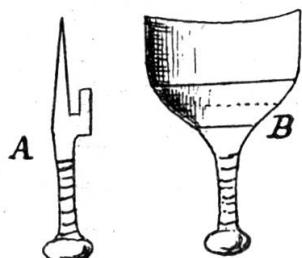


Fig. 1. Crampons servant à fixer la lame en zinc par l'écoulement de la résine. A coupe longitudinale, B coupe verticale,

contenance de 0,5 litre environ; en outre, une lame en zinc, fixée à la quarre au moyen d'un crampon, dirige la résine dans l'intérieur des réservoirs. Ce procédé est connu sous le nom de méthode Hugues.

A partir du mois de mars et jusque en octobre, le résinier rafraîchit la quarre tous les 5 à 8 jours. Le *piquage*, enlève chaque fois un mince copeau à la partie supérieure de la quarre, ensorte que celle-ci se trouve chaque fois agrandie d'environ 1 cm. et atteint ainsi 65 cm. à la fin de la première année, nous l'avons dit. Cette opération est nécessaire afin de faciliter l'écoulement de la gemme qui sans cela se fige et bouche les canaux résinifères.

Ce travail se fait soigneusement, sous le contrôle des préposés forestiers; il se continue pendant 4 à 5 ans, jusqu'à ce que la quarre parvienne à une hauteur de 3 à 4 m. Le cahier des charges des forêts domaniales prévoit les avancements suivants:

hauteur de la quarre à la fin de la 1^{re} année 0,65 m.

"	"	2	"	1,40
"	"	3	"	2,15
"	"	4	"	2,90
"	"	5	"	3,70

La largeur de la quarre est conservée aussi régulière que possible, ou va plutôt en décroissant, si bien qu'elle ne doit avoir que 8 cm. à sa partie supérieure. L'entaille ne doit pas non plus avoir plus de 1 cm. de profondeur, mesurée depuis l'écorce teintée en rouge violacé. Certains agents forestiers considèrent ces dimensions comme exagérées ; d'après eux, la quarre ne devrait pas avoir plus de 2,50 m. de hauteur ; il serait bon en outre de la laisser jouir de 2 années de repos après une période d'extraction de 4 ans. C'est du reste ainsi qu'on procède dans les forêts communales de Mimizan.

Les premières années, il est facile au résinier de piquer ses quarres au moyen de son hachot ; plus tard, à mesure qu'elles s'élèvent, l'ouvrier se sert pour les atteindre, de sortes de perches à échelons, entaillées de larges encoches ou garnies de marches coniques, clouées alternativement sur deux de ses faces (voir cliché en tête de ce N°). Il est d'usage assez général aujourd'hui d'abandonner ces *changues*, pour piquer directement avec le *ras-clet*, c'est-à-dire, un hachot emmanché au bout d'une perche qui permet d'atteindre facilement l'extrémité de la quarre.

Les récipients mobiles dont nous avons parlé, se remontent le long de la tige, avec chaque quarre, en s'accrochant simplement au moyen d'un clou planté dans l'arbre ; ils finissent par atteindre

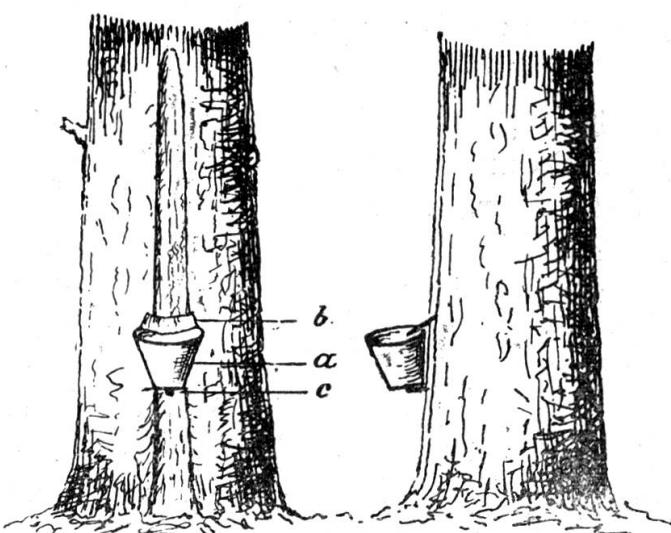


Fig. 2. Mise en œuvre des quarres et commencement du gemmage. a récipient; b lame de zinc; c crampon.

ainsi une hauteur totale de 1,80 m. Cette manière de faire a pour but d'éviter que la gemme ne doive parcourir un trajet de plus en plus long, si non, elle perd par évaporation la plus grande partie de sa térébenthine, et l'on obtient une résine durcie, rendue encore impure par des fragments d'écorce et de bois. Ce *barras* se récolte essentiellement à partir de la 4^e année, précisément par le fait que le récipient atteint au plus 2 m. au-dessus du sol. On diminue parfois l'évaporation en fermant les réservoirs au moyen de couvercles en bois; ailleurs, c'est la pluie qui se charge de cet office.

La résine qui s'écoule dans les augets et recueillie de temps à autre, à intervalles d'autant plus rapprochés que la température est chaude, (3 semaines en été, 5 semaines au printemps et en automne) car c'est alors qu'elle se produit en plus grande quantité. Le résinier, au moyen de sa curette, enlève le *galipot*, c'est-à-dire la partie de gemme solidifiée le long des quarres et il la mélange à la résine molle recueillie dans les augets. Cette résine est ensuite rassemblée dans des barriques contenant 340 litres, puis elle est, ou bien livrée directement à l'industrie, ou bien on la conserve dans des silots creusés dans la forêt. Le barras qu'il faut râcler plus fortement n'est enlevé qu'en automne et on ne le mélange pas aux autres produits du gemmage, car il est de moindre valeur (environ d'un $\frac{1}{3}$).

Pour que le résinage dure le plus longtemps possible, il faut que le sujet attaqué conserve sa vigueur et sa santé; il doit donc être conduit aussi rationnellement que faire se peut. En premier lieu, quand on gemme à vie, on ne commence une seconde quarre que lorsque la première, établie ainsi que nous venons de le dire, a été définitivement abandonnée, ce qui a lieu au bout de 4 à 5 ans.

Lorsque un pin est estimé propre au gemmage, on l'attaque du côté où l'accroissement en diamètre est le plus fort, ce qui a lieu pour des arbres à tiges droites, du côté opposé au vent dominant, c'est-à-dire du côté est; pour les sujets déjetés et tordus, par contre, ce sera la partie de la tige tournée contre le sol.

Une fois cette première quarre abandonnée, on en commence une seconde, conduite de la même manière et séparée de celle-ci par un bourrelet d'écorce. En règle générale on attaque toujours pour commencer le côté de l'arbre resté le plus longtemps en repos.

Suivant que l'on fait 6 ou 8 quarres consécutivement au tour de la tige, on a la taille à trois-six ou à quatre-huit. Si nous admettons une période d'extraction de 5 ans, le tour de l'arbre serait ainsi terminé au bout de 30 à 40 ans. On peut, il est vrai, recommencer une seconde rotation en attaquant cette fois les bourrelets qui séparent les plaies, mais en admettant la révolution dont nous parlions plus haut, l'arbre tomberait plus tôt en coupe et serait alors abandonné au gemmage à mort. Disons encore que la taille à trois-six est le plus souvent usitée dans la région.

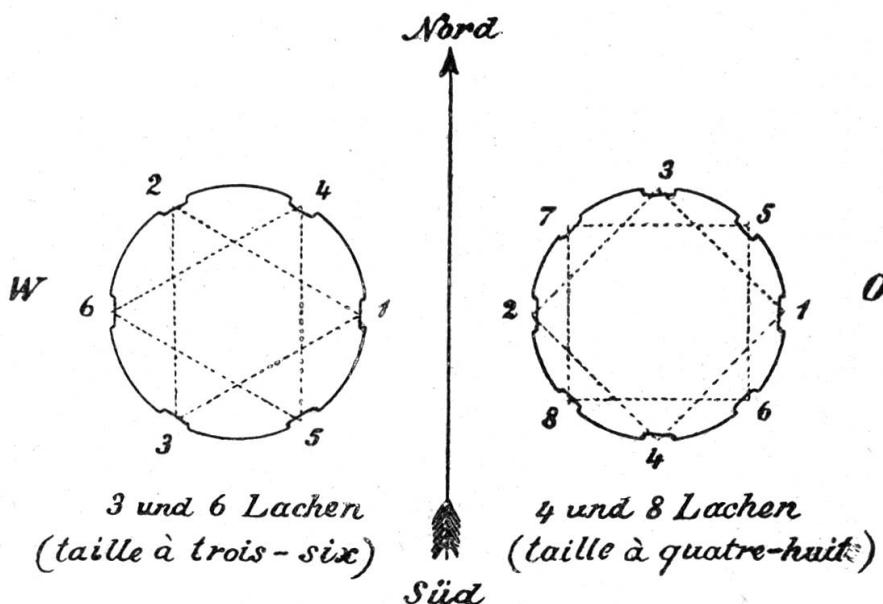


Fig. 3. Position et suite des quarres.

La mise en œuvre des pins se fait toujours sous la direction des agents-forestiers et l'on s'organise du reste de telle façon que les périodes de l'aménagement et l'assiette des coupes correspondent à celles admises pour l'exploitation de la résine.

Gemmage à mort. Lors de cette récolte, on ne garde pas les ménagements dont nous venons de parler: aucune règle ne vient limiter le résinage et on taille sur toutes les faces à la fois, en conduisant les quarres aussi haut que possible. On obtient ainsi une quantité considérable de résine, en peu de temps, mais les plantes en souffrent de telle façon que si on ne veut pas les voir sécher ou pourrir, il faut les exploiter déjà au bout de 4 à 6 ans.

Ce gemmage à pin perdu se fait donc sur des sujets qui doi-

vent disparaître dans un avenir rapproché, tels les bois d'éclaircie ou les plantes tombant en coupe prochainement (4 à 6 ans). Cette récolte se fait sans cela, de la manière décrite pour le résinage à vie; elle est ordinairement entreprise par les adjudicataires des bois vendus sur pied.

Produits du résinage. La production en résine ne dépend pas de la grandeur des quarres; au contraire, lorsque celles-ci deviennent trop considérables, l'écoulement diminue. Ce qui influe le plus ici,

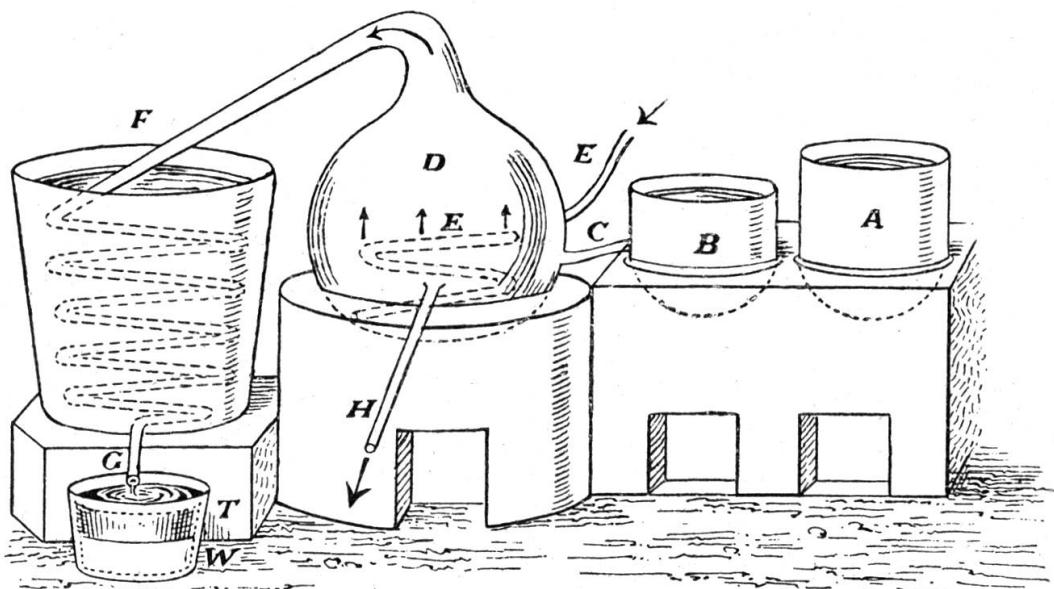


Fig. 4. Fabrication de la térébenthine par distillation.

A, Chaudière pour chauffer et purifier la résine brute. B, Chaudière pour le chauffage de la résine purifiée qui s'écoule en C et vient dans la cornue D. Introduction de la vapeur d'eau par le serpentin E-F, réfrigérant. La térébenthine, T, et l'eau, W, s'écoulent par le tuyau G; en H, écoulement de la colophane.

ce sont les conditions de végétation, l'humidité de l'air et du sol, la température et par conséquent la saison. La chaleur et l'humidité favorisent cette production, qui devient surtout considérable en été et plus particulièrement le long des côtes.

Un pin de 30—40 cm. de diamètre peut fournir, pendant les 8 mois d'exploitation annuelle, en moyenne 1 à 2 litres de résine par quarre. Des arbres de 35 à 90 cm., gemmés à mort, livrent pendant 5 ans une récolte moyenne de 4 à 10 litres. Si nous admettons annuellement 1,5 litre par quarre et un peuplement de pins maritimes de 300 tiges, arrivé à peu près au terme de son exploitation, nous aurions ainsi une récolte annuelle de 450 litres. La

valeur des produits principaux du gemmage, résine fluide et galipot, est aujourd'hui de fr. 18 à 20 par hectolitre; le barras qui fait environ du $\frac{1}{5}$ au $\frac{1}{4}$ de la récolte, ne vaut que fr. 13. Le tout admis à fr. 16 en moyenne, donne comme recette brute fr. 72, ou, après déduction de la moitié représentant la part du résinier, un produit de fr. 36 à l'hectare.

Avec un gemmage à vie de 30 ans, cette récolte atteindrait fr. 1080 par hectare et si nous y ajoutons le résinage à pin perdu, 5 litres par arbre et par an pendant 5 ans, récoltés les années qui précèdent immédiatement la coupe, nous obtiendrions en plus un produit net de fr. 600.

Si nous faisons abstraction de la résine obtenue durant les éclaircies, le revenu net d'un hectare de forêt gemmée, serait ainsi de fr. 1680; c'est aussi approximativement, le $\frac{1}{3}$ ou la $\frac{1}{2}$ du produit des exploitations principales. Dans les forêts particulières, à courte révolution, ces deux récoltes deviennent à peu près égales.

Un bon ouvrier peut tailler 2500 quarres par jour et si nous admettons qu'il visite ses pins tous les 3 jours, il aurait ainsi 7000 à 8000 quarres à entretenir durant la période de végétation. Or, comme il récolte à la moitié, 25 à 30 barriques de 340 litres c'est-à-dire, 90 à 100 hectolitres, cela lui fait pour ses 8 mois de travail, 700 à 800 francs.

Lorsque l'exploitation de la résine se fait normalement, les pins gemmés souffrent relativement peu. D'autre part, leur bois est considéré comme bien supérieur en durée et en résistance à celui d'arbres qui n'ont pas été attaqués: ce qu'il faut attribuer au fait qu'ils ont moins d'aubier que ces derniers et que celui-ci est imprégné d'une grande quantité de résine.

Disons encore, pour terminer, que l'industrie utilise la résine pour en tirer une foule de substances diverses, dont les principales sont: les pâtes de térébenthine, l'essence ou l'huile de térébenthine, la colophane et la poix noire.

Le produit le plus utilisé est évidemment l'essence de térébenthine, liquide incolore, de consistance oléagineuse, provenant de la distillation des matières premières et surtout de la résine molle ou des pâtes de térébenthine. La France produit annuellement 200,000 q. d'essence de térébenthine et 600,000 q. d'autres substances provenant de la résine. Elle en utilise environ les $\frac{2}{3}$ et

exporte le solde. Elle protège cette branche importante de son industrie grâce à des droits d'entrée élevés, alors que d'autres pays, comme l'Allemagne ne prélèvent aucune finance de douane.

Aujourd'hui ce sont les Etats Unis d'Amérique qui sont les grands fournisseurs de l'Europe en produits résineux et cette invasion a fortement influencé les prix des produits français. En ce qui concerne plus particulièrement la Suisse, le marché a changé depuis quelques années; tandis que nous tirions ces différents produits par l'intermédiaire de l'Allemagne, nous nous servons aujourd'hui directement en France et en Amérique. Il en résulte une diminution importante dans les prix, si bien que les 100 kg. d'essence de térébenthine qui étaient facturés à fr. 150 en 1885, et à fr. 160 en 1890, ne le sont plus aujourd'hui qu'à fr. 89,77.



Une nouvelle forme de l'épicéa commun.

Notre journal a publié, ces dernières années, la description de quelques épicéas dont l'écorce présente, dans sa structure anatomique, des différences marquées avec le type normal. Monsieur le prof. Schröter a, récemment, dans un livre très remarqué, décrit les nombreuses variétés et formes de l'épicéa commun qu'il considère comme le plus variable et le plus plastique de tous nos arbres forestiers.¹⁾

Rappelons ici, pour la compréhension de ce qui va suivre, ce que dit cet auteur de deux des formes („*lusus*“) qu'il a établies.

Picea excelsa Link, *lusus corticata* Schr. Epicéa à écorce épaisse. (*Dickrindige Fichte*).

Caractères. Ecorce mesurant jusqu'à 9 cm. d'épaisseur, gerçurée longitudinalement, présentant beaucoup d'analogie avec celle du mélèze ou du pin sylvestre, mais dont la structure anatomique est celle du type de l'épicéa, après la formation du rhytidome.

On en connaît actuellement 6 exemplaires, dont un en Suisse. C'est celui du Bois des Vuarnoz, près du Chalet à Gobet, sur le territoire de Lausanne et que notre vénéré collègue M. Curchod

¹⁾ Dr C. Schröter. Über die Vielgestaltigkeit der Fichte. Zürich 1898.